



Municipalité de  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 9 mars 2026 à 19 h, à laquelle :

**Sont présents :** Gilles Courchaine, Maire, André Carle, conseiller, Annie Lafrenière, conseillère, Nancy Côté, conseillère, Linda Lirette, conseillère, Hugo Carle, conseiller et Sylvie Leclair, conseillère.

**Sont absents :**

**Également présente :** Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, Michèle St-Amour, greffière-trésorière adjointe agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-03-13198

#### Ouverture de l'assemblée

---

Le conseiller Hugo Carle appuyé du conseiller André Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h00.

Adoptée à l'unanimité.

2026-03-13199

#### Adoption de l'ordre du jour

---

La conseillère Linda Lirette appuyée de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté en retirant les points 5.1 et 8.1 :

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 février 2026
  - 2.2. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions.
4. Administration
  - 4.1. Refinancement (1 048 000 \$)
5. Incendie et sécurité publique
  - 5.1. Soumissions – Volet motorisé caserne
  - 5.2. Inscription - Congrès AGSICQ
6. Travaux publics
7. Hygiène du milieu & environnement
  - 7.1. Adoption du règlement sur la collecte des matières résiduelles
  - 7.2. Achat d'outils - Collecte des matières résiduelles
8. Urbanisme et développement économique/touristique
  - 8.1. Adoption du règlement modificateur 356-25
  - 8.2. Inscription au congrès Combeq 2026
9. Loisirs, culture et bibliothèque
  - 9.1. Dépôt de projet - FRR Volet 3
10. Responsabilité sociale
  - 10.1. Demande d'annulation du Programme de rachat des armes à feu du gouvernement Fédéral
11. Varia, correspondances & autres
12. Parole au public et période de questions
13. Levée de l'assemblée

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2026-03-13200      Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 février 2026**

---

La conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 février 2026 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2026-03-13201      Adoption des comptes payés et à payer de la période**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 154 250.95 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 92 254.84 \$

Comptes à payer : 8 988.05 \$

Salaires : 53 008.06 \$

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Leclair appuyée du conseiller André Carle propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée. Les comptes ont été vérifiés par la conseillère Sylvie Leclair et le conseiller André Carle.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Parole au public**

---

Une parole au public a eu lieu.

**2026-03-13202      Refinancement (1 048 000\$)**

---

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte Thérèse de la Gatineau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 048 000 \$ qui sera réalisé le 30 mars 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #311 20 Pour un montant de 943 600 \$

Règlements d'emprunts #311 20 Pour un montant de 104 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par Sylvie Leclair, appuyée par André Carle et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 30 mars 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
  2027. 193 700 \$
  2028. 201 400 \$
  2029. 209 200 \$
  2030. 217 600 \$
  2031. 226 100 \$ (à payer en 2031)
  2031. 0 \$ (à renouveler)

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **Avis de motion - Code d'éthique et déontologie**

---

Avis de motion est lancé par la conseillère Nancy Côté que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **2026-03-13203 Adoption du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

---

La conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 323-26 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **2026-03-13204 Soumissions - Volet motorisé caserne**

---

Point retiré séance tenante

#### **2026-03-13205 Adoption du règlement sur la collecte des matières résiduelles**

---

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Aumond, Blue Sea et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont signés une entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau assurent maintenant la collecte des matières résiduelles son territoire ainsi que celui des municipalités d'Aumond et Blue Sea.

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement uniformisé permettra d'harmoniser leurs pratiques en matière de gestion et de collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un règlement uniformisé permettra d'assurer une meilleure cohérence réglementaire et une meilleure efficacité administrative et opérationnelle;

À CES FAITS, il est proposé par le conseiller Hugo Carle appuyé par la conseillère Sylvie Leclair et il est résolu que le projet de règlement suivant soit adopté.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2026-03-13206 Achat d'outils - Collecte des matières résiduelles**

---

CONSIDÉRANT que le service de collecte des matières résiduelles est nouveau.

CONSIDÉRANT que les employés ont besoin d'outils afin d'effectuer différents travaux sur les camions

Le conseiller André Carle appuyé du conseiller Hugo Carle propose et il est résolu de d'autoriser l'achat d'outils pour le service de collecte des matières résiduelles et de répartir la facture avec les municipalités d'Aumond et de Blue Sea comme le stipule l'entente inter-municipale.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2026-03-13207 Inscription au congrès Combeq 2026**

---

Point retiré séance tenante

**2026-03-13208 Dépôt de projet - FRR Volet 3**

---

La conseillère Sylvie Leclair appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à déposer le projet FRR volet 3.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2026-03-13209 Demande d'annulation du Programme de rachat des armes à feu du gouvernement Fédéral**

---

**Considérant** que le gouvernement fédéral a lancé, le 17 janvier 2026, le programme

fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut ;

**Considérant** que les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation ;

**Considérant** que les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés ;

**Considérant** que les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays ;

**Considérant** que sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération ;

**Considérant** que les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle ;

**Considérant** que la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique ;

**Considérant** que l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales ;

**Considérant** que la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers ;

**Considérant** que les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsable du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population ;

**Considérant** que les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérifications d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois ;

**Considérant** que les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal ;

**Considérant** que la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande ;

**Considérant** que la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité ;

**Considérant** que l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens ;

**Considérant** que ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités ;

**Considérant** que plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée ;

**Considérant** que plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste ;

**Considérant** que les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts ;

En conséquence, La conseillère Linda Lyrette propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.

Que, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demande officiellement à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral.

Que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.

Que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique.

Que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise :

- À la Sûreté du Québec ;
- Au ministre de la Sécurité publique du Québec ;
- Au premier ministre du Québec ;
- Au ministre fédéral de la Sécurité publique ;
- Aux députés provinciaux et fédéraux concernés ;
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Monsieur le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2026-03-13210

#### **Demande d'appui MRC - Ministère de la Forêt, de la Faune et des parcs**

---

**Considérant** que les dossiers touchant la faune, la forêt et les parcs présentent des enjeux spécifiques, techniques et territoriaux qui nécessitent une attention dédiée et une gestion spécialisée;

**Considérant** que l'actuelle fusion de ces responsabilités au sein du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) complexifie les processus décisionnels et contribue à ralentir le traitement des dossiers liés à la gestion de la faune et à l'aménagement forestier;

**Considérant** que la faune représente un actif collectif d'importance pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tant sur le plan environnemental qu'économique et social, notamment en lien avec les activités de chasse, de pêche, de tourisme nature et de conservation;

**Considérant** que plusieurs intervenants du milieu expriment depuis quelques années leur insatisfaction face à la lourdeur administrative et au manque de réactivité dans les dossiers fauniques;

**Considérant** que les membres du comité recommandent de formuler une demande formelle au gouvernement du Québec afin de restaurer un ministère dédié exclusivement à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, indépendant du ministère de l'Environnement;

**En conséquence**, le conseiller André Carle appuyé par la conseillère Linda Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau :

? De demander officiellement au gouvernement du Québec de restaurer le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs comme entité distincte du ministère de l'Environnement;

? D'affirmer l'importance d'une gouvernance spécialisée pour les enjeux fauniques et forestiers, adaptée aux réalités des régions ressources comme celle de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

? De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de faune et des parcs, M. Benoit Charette, au premier ministre du Québec ainsi qu'au député de Gatineau M. Robert Bussière;

? De solliciter l'appui de la MRC d'Antoine-Labelle, des MRC de l'Outaouais et des municipalités locales.

Monsieur le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### 2026-03-13211 **Demande de commandite - Voix et solidarité**

---

Refusé

#### 2026-03-13212 **Demande d'appui MRC - Protection du cheptel faunique**

---

**Considérant** que la gestion durable de la faune est une responsabilité partagée et que le maintien de populations équilibrées de gibier est essentiel pour la biodiversité et les écosystèmes;

**Considérant** que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) encadre l'attribution des permis de chasse selon des modalités précises, incluant des autorisations spécifiques à l'abattage de femelles;

**Considérant** que les permis d'abattage de femelles permettent actuellement à un chasseur de récolter un mâle si aucune femelle n'a été récoltée;

**Considérant** que cette pratique peut avoir des effets néfastes sur la structure de population des espèces concernées, notamment en période de baisse du cheptel;

**Considérant** que l'activité de la chasse représente un levier économique important pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en soutenant plusieurs commerces, pourvoiries, services d'hébergement et d'alimentation;

**Considérant** que la chasse contribue aussi à l'attractivité récréotouristique de la région, en attirant des visiteurs saisonniers et en favorisant la mise en valeur des espaces naturels;

**Considérant** la recommandation du comité Ad-Hoc faune émise en ce sens lors de la rencontre tenue le 2 février 2026;

**En conséquence**, la conseillère Sylvie Leclair appuyée par la conseillère Nancy Côté, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau :

? De formuler une demande officielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin que l'abattage de gibier mâle soit interdit pour tout détenteur d'un permis d'abattage de femelle, et ce, même si la femelle visée par le permis n'est pas récoltée, dans un objectif de protection du cheptel et de maintien des équilibres fauniques;

? De transmettre la présente résolution au député de Gatineau, M. Robert Bussières;

? De solliciter l'appui des MRC de l'Outaouais, de la MRC d'Antoine-Labelle et des municipalités locales.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2026-03-13213 Défi pissenlits 2026**

---

La conseillère Nancy Côté appuyée de la conseillère Linda Lyrette propose et il est résolu d'inscrire la municipalité au défi Pissenlits 2026.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2026-03-13214 Demande d'appui au projet « Un service de proximité pour une justice alimentaire »**

---

La conseillère Sylvie Leclair appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et est résolu d'appuyer l'organisme Aux goûts du jour et son projet Un service de proximité pour une justice alimentaire.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Parole au public et période de questions**

---

Une période de question a eu lieu.

**2026-03-13215 Levée de l'assemblée**

---

Le conseiller Hugo Carle appuyé de la conseillère Linda Lyrette propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h18.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

---

Gilles Courchaine  
Maire

---

Jodane Courchesne  
Directrice générale  
Greffière-trésorière